

PAR COURRIEL

Longueuil, le 27 juin 2019

OBJET : Votre demande datée du 12 juin 2019 intitulée *Demande d'accès à l'information*  
N/Réf. : ACC-19-16

Nous avons étudié la demande que vous avez transmise au Bureau des enquêtes indépendantes (ci-après « BEI ») par laquelle vous souhaitez obtenir des informations concernant les rencontres tenues entre Me Madeleine Giauque à titre de directrice du BEI et tout directeur de corps de police québécois, depuis sa nomination.

Voici un tableau faisant état des informations demandées :

Date	Lieu	Personnes présentes	Objet de la rencontre
19-09-2018	Bureau de la directrice du BEI (Longueuil)	<ul style="list-style-type: none"><li>Jean-Pierre Larose, directeur, Chef du Corps de police régional de Kativik;</li><li>Sylvain Ayotte, directeur adjoint, BEI</li></ul>	Suivi de la lettre datée du 4 septembre 2018 en application du <i>Règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes</i>
22-11-2017	Ville Saguenay, arr. Jonquière	<ul style="list-style-type: none"><li>Denis Boucher, directeur, Service de police de Saguenay</li><li>Sylvain Ayotte, directeur adjoint, BEI</li></ul>	Accueil préalable à la <i>Présentation du cadre légal régissant les activités du Bureau des enquêtes indépendantes</i> dispensée par la directrice et le directeur adjoint du BEI aux membres du Service de police de Saguenay

De plus, le BEI ne détient pas de compte rendu ou de notes prises par un membre de son organisation à l'occasion desdites rencontres (articles 1 et 47(3) de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A- 2.1), ci-après « LAI »).

Finalement, conformément à l'article 51 LAI, un recours en révision de la présente décision peut être exercé en vertu de la section III du chapitre IV de la LAI dans les trente jours qui suivent la date de celle-ci.

Vous trouverez ci-joints, les dispositions législatives sur lesquelles cette décision s'appuie ainsi que l'avis relatif au recours en révision.

Veillez recevoir, [REDACTED] nos salutations les meilleures.

**Original signé**

**Me Mélanie Binette**

Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

p.j. Avis de recours en révision